

Assemblée générale

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, 378e séance – matin

Le Comité des droits des Palestiniens propose une « Année internationale sur la fin de l'occupation israélienne » et examine un rapport inédit sur le coût de cette occupation

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a, ce matin, demandé à l'Assemblée générale de proclamer 2017, « Année internationale pour mettre fin à l'occupation israélienne ». Le Comité a ainsi envoyé son rapport annuel* à l'Assemblée générale et pris note de celui de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)** qui fait pour la première fois le point sur « le coût de l'occupation ».

L'Observateur permanent de l'État de Palestine, M. Riyad Mansour, a fait observer que 2017 marquera les 50 ans de l'occupation israélienne et défendu, une nouvelle fois, l'idée d'une Année internationale pour mettre fin à cette occupation. À ce stade, s'est-il expliqué, la communauté internationale n'a qu'une seule option: la fin de l'occupation, l'indépendance de l'État palestinien et la solution de deux États. Le Conseil de sécurité, a prévenu l'observateur, doit assumer ses responsabilités car il ne suffit plus de dire que les colonies de peuplement sont illégales. Il faut des options pratiques pour aller de l'avant, sans quoi les déclarations de principe resteront lettre morte.

L'observateur a annoncé son intention de soumettre au Conseil de sécurité un projet de résolution sur les activités de peuplement par le truchement des pays arabes et autres « pays-amis » puisque malgré son changement de statut, l'État de Palestine ne peut toujours pas se porter auteur ou coauteur d'une résolution. Si le Conseil adopte ce texte, il enverrait un message politique « très fort » à Israël mais s'il sabote cet effort, a averti l'observateur, les pays responsables de ce sabotage doivent savoir qu'ils condamnent le Conseil à une incapacité d'assumer ses responsabilités sur cette question urgente. Mon peuple, s'est impatienté l'observateur, ne fait qu'attendre depuis 50 ans et il a renoncé à l'espoir que « quelque chose d'exceptionnel » se passera après les élections américaines.

M. Mansour a rappelé que le Conseil se réunira le 14 octobre, en formule ariane, sur les questions liées aux activités de peuplement et le 28, pour un débat public sur cette question. Le Conseil de sécurité doit être à la hauteur de ses responsabilités et agir en adoptant une résolution, a exigé l'observateur qui a indiqué que, parallèlement, son gouvernement poursuit ses efforts auprès de la Cour pénale internationale (CPI) pour qu'elle lance officiellement une enquête sur les crimes de guerre et autres commis contre les civils palestiniens par Israël. Il y a suffisamment de motifs pour cela, a insisté l'Observateur qui a aussi annoncé l'intention de l'État de Palestine de se porter candidat à la présidence du Groupe des 77 et la Chine pour 2019.

Dans le Rapport qu'il soumet à l'Assemblée générale, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien exhorte le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale à définir une nouvelle

architecture de paix pour résoudre le conflit israélo-palestinien. Il appelle ces deux organes à examiner toutes les propositions susceptibles de dépasser l'impasse actuelle.

Le Comité a pris note des réserves du représentant syrien sur le paragraphe 92 du Rapport qui parle des 450 000 réfugiés palestiniens en Syrie et du fait que la déstabilisation de la région constitue une préoccupation socioéconomique et sécuritaire majeure pour la Jordanie et le Liban qui accueillent le nombre le plus élevé de réfugiés syriens, en plus des réfugiés palestiniens. Le Rapport, a argué le représentant syrien, doit se focaliser sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et sur les conséquences néfastes de l'occupation israélienne.

Le coût de cette occupation occupe pour la première fois une place de choix dans le Rapport sur l'assistance de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) au peuple palestinien. Il s'agit d'un « jalon historique » a affirmé le Coordonnateur du Groupe de cette assistance, M. Mahmoud A.T. Elkhalf. Le Rapport montre une érosion sans fin des secteurs agricole et industriel. Entre 1975 et 2014, la contribution du commerce des biens au PNB a été divisée par deux, chutant de 37 à 18%, alors que la contribution à l'emploi baissait de 47 à 23%. Depuis le début de l'occupation en 1967, le territoire palestinien occupé a perdu l'accès à plus de 60% de la Cisjordanie et à plus de moitié des terres arables de Gaza et à 85% des pêcheries.

En 2015, la situation était toujours caractérisée par la rétention des recettes douanières palestiniennes par Israël, la chute de l'aide extérieure, l'expansion des colonies de peuplement et des taux élevés de pauvreté et de chômage. Le travail consistant à évaluer le coût de l'occupation doit se poursuivre, a estimé le Coordonnateur de la CNUCED, devant une situation qui met l'État de Palestine dans l'incapacité totale de réaliser ne fut-ce qu'un seul objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'observateur palestinien a une nouvelle fois plaidé pour l'indemnisation de son peuple, avant que la représentante du Nicaragua ne dénonce le fait qu'au fil des ans, la responsabilité des Nations Unies soit de plus en plus « écartée ou évitée » alors même que tout un peuple est privé des bienfaits du Programme 2030. Il faut avoir une idée claire du coût de l'occupation et obtenir réparation pour le peuple palestinien, a tranché la représentante.

**A/AC.183/2016/CRP.2*

***UNTCAD/APP/2016/1*